



Décision de radiodiffusion CRTC 2012-95

Version PDF

Ottawa, le 14 février 2012

Shaw Cablesystems Limited
Prince George (Colombie-Britannique)

Demande 2012-0108-7, reçue le 30 janvier 2012

Révocation de licence

1. Shaw Cablesystems Limited a confirmé son admissibilité à une exemption conformément à *Ordonnance d'exemption modifiée pour les entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres desservant moins de 20 000 abonnés – offre de canaux de télévision communautaire*, ordonnance de radiodiffusion CRTC 2011-753, 7 décembre 2011 (ordonnance de radiodiffusion 2011-753).
2. Compte tenu de la demande du titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)*e*) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à Shaw Cablesystems Limited à l'égard de l'entreprise de distribution terrestre desservant Prince George.
3. Le Conseil rappelle à l'exploitant de cette entreprise qu'il doit se conformer en tout temps aux modalités et conditions énoncées à l'annexe de l'ordonnance de radiodiffusion 2011-753.

Secrétaire général